

Arrêté du 10 mai 2012 portant rectification (régisseurs d'avances et de recettes) du tribunal de grande instance du Puy-en-Velay
NOR : JUSB1223093A

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés,

Vu le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 7 mars 1996 habilitant le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des juridictions civiles et pénales ;

Vu l'arrêté du 14 mai 1996 portant institution de régies d'avances et de régies de recettes auprès des juridictions civiles et pénales ;

Vu l'arrêté du 18 octobre 2011 portant nomination d'une régisseuse titulaire au tribunal de grande instance du Puy-en-Velay ;

ARRÊTE

Article 1

Les dispositions de l'article 3 de l'arrêté du 18 octobre 2011 portant nomination d'une régisseuse titulaire au tribunal de grande instance du Puy-en-Velay sont rapportées comme suit :

Au lieu de : Mme Alexia ORIOL épouse PETIT, adjointe administrative de deuxième classe ,

Lire : Mme Alexia PETIT épouse ORIOL, adjointe administrative de deuxième classe.

Article 2

La directrice des services judiciaires est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et des libertés et notifié par les chefs de la cour d'appel de Riom en leur qualité d'ordonnateurs secondaires au comptable assignataire.

Fait le 10 mai 2012.

Le garde des sceaux, ministre de la justice et
des libertés,
Par délégation la chef du bureau des carrières
et de la mobilité professionnelle,

Marie-Noëlle DEHOUCK